



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Gérard GALLE – Denis ARNOUX – Jean François GALERON – Séverine GANGA.

Pouvoirs donnés : Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ
Hélène MARTIN à Inès PRIEUR DE LA COMBLE
Aurélie ISNARD à Elisabeth RABOUIN
Gérard BLANC à Céline CASTELLS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2023/027 : Demande de subventions au Conseil Départemental 13 – Aide à la transition énergétique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a pour objectif d'assurer un maillage piéton et cycle dans l'ensemble du village permettant de relier à terme les différentes parties du territoire d'un bout à l'autre à pied ou à vélo de manière sécurisée.

L'une des principales opérations consiste à requalifier la partie ouest du Chemin de la Malautière pour créer une voie verte jusqu'à l'Avenue du Stade et l'Avenue du Docteur Barberin permettant ainsi une continuité depuis l'Eurovélo 8 à l'est du village en provenance de Saint Rémy de Provence jusqu'à l'Eurovélo 8 à l'ouest en direction de Tarascon en passant par le centre du village.

Les principaux aménagements du projet sont :

- La création d'un cheminement piéton et cycle (voie verte) aux normes PMR
- La création d'un réseau pluvial
- La création d'un réseau pour la vidéoprotection et la mise en adéquation du réseau d'éclairage
- La création d'espaces verts qualitatifs



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20230406-DEL-2023-027-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Les éléments de ce projet répondant aux critères du Département dans la cadre de son dispositif Aide à la transition énergétique, il est donc proposé de demande l'aide du Département selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Aménagement voie verte avec carrefour sécurisé – Chemin de la Malautière	290 000 €	CD13 : 174 000,00 € HT (60%) Commune : 116 000,00 € HT (40%)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental 13 une aide financière dans le cadre du dispositif Aide à la transition énergétique pour les opérations et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Aménagement voie verte avec carrefour sécurisé – Chemin de la Malautière	290 000 €	CD13 : 174 000,00 € HT (60%) Commune : 116 000,00 € HT (40%)

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »